



Intervention du secrétaire général du SNIPAT **au CSA du 16 novembre 2023**

« En premier lieu , **je souhaite intervenir sur l'ISS PATS.**

Cette revendication est une très ancienne revendication que le SNIPAT porte depuis près de quarante ans.

Je suis heureux d'entendre aujourd'hui que les héritiers de ceux qui s'y étaient opposés il y a quarante ans, ont aujourd'hui changé d'avis et reprennent la revendication du SNIPAT, soutenue par le bloc syndical et plus particulièrement par Fabien Vanhemelrick qui, et c'est remarquable, nous a soutenu sans jamais chercher, quant à lui, à en revendiquer la paternité.

Cette ISS, d'abord annoncée par le ministre au 1er janvier a finalement été actée au 1er juillet 2023 dans le protocole.

Nous savons, car nous en avons l'habitude, que les modifications législatives et autres amendements mettent un peu de temps et nous remercions la maison Police, la DGPN et la DRHFS d'être à la manœuvre sur la partie technique du dossier.

Nous savons aussi par le biais de son directeur de cabinet, que **le ministre s'est engagé tant sur l'effet rétroactif financier au 1er juillet 2023 sur la rémunération, que sur l'effet plein sur les pensions d'ici 2030.**

Oui mais voilà, l'horloge tourne et nos collègues, dont nombre font partie des personnels les plus mal rémunérés de la police nationale, s'impatientent et commencent à s'irriter, ce qui n'est pas bon pour les échéances à venir.

Lors de nos derniers échanges, il était prévu un effet rétroactif au 1er juillet et une mise en place de l'effet "pension" dès le 1er janvier 2024.

Nous sommes le 16 novembre 2023.

Les promesses du ministre seront-elles tenues ?

Deuxième point, **l'examen professionnel plan PAT.**

Nous avons fait un courrier de 5 pages au ministre en juillet dernier.

On avait annoncé un fiasco. La démotivation, l'amertume sont bien là ! Et le concret du fiasco c'est 21 postes de SA et 18 postes de Contrôleurs non pourvus. Pour éclairer, sur les techniques, c'est plus de 80% des postes offerts à l'examen qui n'ont pas trouvé preneurs.

Il nous a été présenté une proposition vendredi pour nommer des personnels sur ces postes .

Commençons par le positif :

Merci d'avoir œuvré pour ne pas perdre les postes. Merci également de les avoir reversés intégralement sur le choix.

Enchaînons sur le négatif :

D'abord, recevoir vendredi soir des propositions avec réponse à donner pour le mardi matin c'est mission impossible. Il semble, de plusieurs sources, que ces délais aient été imposés par la DRH.

Ensuite, nous ne saurions recevoir ces propositions comme la seule et unique réponse à notre courrier exhaustif au ministre.

Aussi, nous demandons à nouveau que la dernière tranche du plan PAT relève exclusivement du choix, et que l'on prenne en priorité les lauréats de 2023 qui ont été contraints à renoncer à leur promotion contrairement aux lauréats de l'exa pro classique ou même de ce qui avait été fait en préfectures dans le cadre du PPNG.

Il semble que là aussi, la DRH freine des quatre fers...

Enfin nous attendons toujours un dispositif qui permettra un vrai repyramidage de B en A.

Actuellement impossible à mettre en œuvre dans le cadre du plan PAT, à cause du CIGEM et de l'absence de volonté de la DRH de trouver une solution.

Tout cela, ajouté à d'autres dossiers liés à la valorisation des PATS Police, met en lumière des difficultés et des obstacles liés à cette gestion bicéphale qui devient plus qu'un problème...

Le SNIPAT réitère ainsi sa demande urgente d'une gouvernance TOTALE, en Police.

L'idéal étant bien entendu d'ouvrir le chantier de retour à des corps spécifiques "Police".

Une manière par exemple, de ne pas avoir à parler de "policiers Administratifs" qu'à titre posthume, lorsque ces derniers sont victimes de leur appartenance à cette belle communauté de travail qu'est la Police Nationale ! »

**Georges KNECHT
le 16 novembre 2023
CSA Réseau Police Nationale**